



## Le pointage et tenu de travail et EPI

Par **papoux**, le **25/11/2013** à **18:59**

Bonsoir, mon employeur à mis en place une pointeuse dans l'atelier et les vestiaires sont à 30 mètres à l'extérieure de l'atelier!!!  
de plus il nous a mis une obligation de tenu travail et EPI  
Nous devons pointer en tenu de travail et EPI  
sans aucune compensation  
quelle son mes droit  
merci

Par **P.M.**, le **25/11/2013** à **19:37**

Bonjour,  
En tout cas, normalement, le temps d'habillage et de déshabillage n'est pas du temps de travail effectif, il ne peut donner lieu à une compensation financière ou en repos que si l'employeur exige que ce soit fait sur le lieu de travail...